

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU SIEL-TE

Séance du 11 DECEMBRE 2023

Nombre de membres du Comité :

En Exercice : 354

Présents : 166

Pouvoirs : 31

Votants : 197

OBJET

**2023_12_11_03C Revalorisation des
contributions 2024**

Votes Pour : 463

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le onze décembre,
à dix-sept heures,
se sont réunis à Montrond les Bains, Espace "Les
Foréziiales", les membres du Comité du SIEL-TE Loire
sous la Présidence de Madame Marie-Christine
THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment
convoqués le cinq décembre deux-mille vingt-trois.

Présents :

M. VERICEL Luc, Mme THIVANT Marie-Christine, M.
FORCHEZ François, M. SOUTRENON Bernard, M.
GOUBY Thierry, M. HENRIOT Patrick, M. BAS
Christian, M. BONADA Henri, M. SIMONE Pierre, M.
BENIER Gabriel, M. GUILLOT Lucien, M.
CHOUVELLON Jean-Louis, M. SALHI Rodney, M.
NOTIN Vital, M. LAPALLUS Marc, M. DUMAS Serge,
M. ROSSETTI Alain, M. PICARD Didier, M. PERACHE
Gilles, ROZET Romaric, Mme ARANEO Christine,
M. DUCROT Jean-Claude, M. BRIAS Bernard, M.
DUBOUIS Jean, M. CHEVALIER Dominique, M.
ROLLET Julien, M. LEGRAND Michel, M. BRUNEL
Didier, M. CHARBONNIER Jean-Louis, M. JAMBIN
Aymeric, M. COSTON Pascal, M. POMMIER Gabriel,
M. THEVENET Michel, M. GARCIA Rolland, M.
THIEVENT Guy, M. DUCHE Julien, M. BUSSERY
Michel, M. VACHERON Christophe, M. VASSERY
Christian, M. SEON Joel, M. DARMET Robert, M.
CIRUSSE PHILIPPE, M. VIVERT ARMAND, M.
SOUBEYRAND Daniel, M. COFFY Marc, M. CHIRAT
Alain, M. POIRON Jean-Pierre, Mme BOYER
Laurence, M. GIRARD Pascal, M. OJARDIAS Marc, M.
PINEL Henri, M. MAILLAVIN Pierre, M. THOLOT
Alain, M. DURILLON Gérard, M. BORDET Gérard, M.
LAVAL David, Mme GUILLOT Jacqueline, M.
DEMONCHY Jean-Maxence, Mme DOSSON Florence,
M. MURE Jean-Jacques, M. MOLETTE Marc, M.
CHATRE Philippe, M. PICARD Christian, M. DERORY
André, M. JUSSELME Jean Paul, M. JOLY Patrick, M.
DEMURGER Jean-François, M. BOLERY Alain, M.
MAILLARD Bruno, M. FAVIER Daniel, M. CHETAIL
Jean-François, M. VANET Patrick, M. COUTANSON
Bernard, M. CHATAGNON Philippe, M. MARDEUIL

Jean-Luc, M. PONCET Jean-Marc, M. VIGNAL Jean-Claude, M. FEY René, M. PERRONNET Gilles, M. SONNTAG Jean-Jacques, M. BEYSSAC Jean-Marc, M. BERNAT Georges, M. BAROU Gérard, M. GANDILHON Michel, M. CILLUFO Jean-Pierre, M. TISSOT Jean-Paul, Mme CHAUVE PATRICIA, M. PRUD'HOMME Daniel, M. BAROU JACKY, M. ROZANSKI Sigismond, M. ALBERT Hans, M. CHAUX Michel, M. LOUAT Roger, M. DEMMELBAUER Patrick, M. COLOMBAT Christophe, M. LIMOUSIN Alain, M. PERRIN Patrick, M. BLANC Yves, M. RAULT Serge, M. THIMONIER Jean-Paul, M. JACQUEMOT Philippe, M. DE OLIVEIRA Frédéric, M. PONCET Didier, M. PETERSEN Yannick, Mme PARDON Nicole, M. PERSIGNY Jean-Luc, M. RAVACHOL Jean-Luc, M. CASSULO Christian, Mme THOMAS Lara, M. CHAUX Mickael, M. MATRAY Jean-Luc, Mme ROUX Lorraine, M. GRECO Gilles, M. CHORAIN Jean François, M. CLAIRET Christian, M. LAMURE Christophe, M. MONTET Alain, M. MEUNIER Patrick, M. BOREL Olivier, M. FAURE Jean-Yves, M. DUBOIS Jacques, M. CHOULAT Paul, M. MURAT René, M. MOLLARD Christian, M. NOAILLY René, Mme GARNIER Ghislaine, M. SABOT Jacky, M. DESHAYES Sébastien, Mme LEBLANC Florence, M. BRUYERE René, M. PIERSON Jean-Paul, M. BONNICI Vincent, M. MOULARD Stéphane, Mme JOURDY Adèle, M. AVRIL Serge, M. BEAU HENRI, M. PEUILLON Marcel, Mme MAKAREINIS Marie-José, M. YAHIAOUI Kamel, M. BLANC JEAN PAUL, M. BUCCO Jean-Pierre, M. BOUDOT Patrick, Mme SENDRA Valérie, M. FOURNEL Patrick, Mme TREMOULHEAC Estelle, M. DONNARS Jean, M. BERTHET Frédéric, M. GAUTHIER Alain, Mme MEYRIEUX Camille, M. PEREZ Gérard, M. RODRIGUE MARC, M. POINT Jean, M. D'HUISSSEL Sylvain, Mme AUDIN-VERNET Françoise, M. MEILLER Laurent, M. DE STEFANO Hervé, M. REGEFFE Robert, M. SIMON Gilles, Mme MONTET Agnès, M. BONNEFOND Vincent, Mme VERNIERE Yvette, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BRUN-JARRY Christiane, M. PERCET SERGE, M. LAURENSON Nicolas, M. CHAVANNE Marc

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs :

- Mandant : M. CHEVET Alain
- Mandataire : M. VERICEL Luc

- Mandant : Mme HALVICK Valérie
- Mandataire : M. FORCHEZ François

- Mandant : M. CHARDON Michel
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. HEYRAUD Stéphane
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. JAVELLE Hervé
- Mandataire : Mme THIVANT Marie-Christine

- Mandant : M. PODEVIN Daniel
- Mandataire : M. GOUBY Thierry

- Mandant : M. RICHARD Christophe
- Mandataire : M. HENRIOT Patrick

- Mandant : M. CHASSAGNE Jean-Paul
- Mandataire : M. BAS Christian

- Mandant : M. HURET Jean-Claude
- Mandataire : M. HENRIOT Patrick

- Mandant : M. BILLARD James
- Mandataire : M. BONADA Henri

- Mandant : M. CORRE Daniel
- Mandataire : M. BONADA Henri

- Mandant : M. BERLIVET Eric
- Mandataire : Mme THIVANT Marie-Christine

- Mandant : Mme BONJOUR Sylvie
- Mandataire : M. SIMONE Pierre

- Mandant : M. ROCHETTE Thomas
- Mandataire : M. BENIER Gabriel

- Mandant : Mme MOUNIER Céline
- Mandataire : M. GUILLOT Lucien

- Mandant : M. PONCET Pascal
- Mandataire : M. CHOUVELLON Jean-Louis

- Mandant : M. TACHET Frédéric
- Mandataire : M. SALHI Rodney

- Mandant : M. CHENAUD FABRICE
- Mandataire : M. LAPALLUS Marc

- Mandant : M. CANUT Louis
- Mandataire : M. DUMAS Serge

- Mandant : Mme DUFOUR Liliane
- Mandataire : Mme THIVANT Marie-Christine

- Mandant : M. LAURENT Christian
- Mandataire : M. ROSSETTI Alain

- Mandant : M. DUSSUD Bruno
- Mandataire : M. PICARD Didier

- Mandant : M. DOMBEY Bruno
- Mandataire : Mme THIVANT Marie-Christine

- Mandant : M. JANDOT Marc
- Mandataire : M. PERACHE Gilles

- Mandant : M. PERRIER Grégory

- Mandataire : M. SIMONE Pierre
- Mandant : M. FAUCHET Martial
- Mandataire : M. SIMONE Pierre
- Mandant : M. LEFRANC Jean-Louis
- Mandataire : M. FEY René
- Mandant : M. CAZORLA Dominique
- Mandataire : M. CHAUX Michel
- Mandant : M. DUMONT François
- Mandataire : M. BONADA Henri
- Mandant : M. LACROIX Jérémie
- Mandataire : M. LAPALLUS Marc
- Mandant : Mme COTTE Sylvie
- Mandataire : M. PERACHE Gilles

Absents :

M. GAGNAIRE Christian, M. MOREL Celestin, M. BOURDIER de BEAUREGARD Dominique, M. MARRET Pierre Julien, Mme CHRISTIN LAFOND Simone, M. TRICHARD Jacques, M. DARDOULLIER Sylvain, M. BRUNON LAURENT, M. ALLOIN Christian, M. BRIBI Madjid, M. BOUDARD GILLES, Mme BESSON FAYOLLE Corinne, M. CHARNEAU Samson, Mme JACQUET Delphine, Mme CHAVE Frédérique, M. GOUTTESOULARD Teddy, M. TROTTET JEREMIE, M. JOUSSERAND Emilien, M. BOULOT-TULOUP Dominique, M. BARCET Gilles, M. SENECLAUZE Jean-Paul, M. CHOUVELLON Olivier, M. SANUDO Patrice, M. TAMET Marcel, M. VERICEL Pierre, Mme REYNAUD Séverine, Mme DARFEUILLE Marianne, M. CHABRY Julien, M. LYON Christophe, M. DUBOST Jean-Christophe, M. GERVAIS Christian, M. BUTAUD Jean-Charles, M. MASSON Robert, M. GIROUD Pierre, M. POYET Stéphane, M. MOURAGNE Mathieu, M. CHALAND Christophe, M. MAILLET Geoffroy, M. GIRAUDET Olivier, M. RIBBA Michel, M. VASSAL Julien, M. MONTAGNE Jean-Philippe, M. BONNEVAL Marc, Mme DUGELET ISABELLE, M. CHOMIER Yves, M. BLACHON Jean-Paul, M. FROSSARD Jean-Paul, BENIERE Henri, M. DUGELET Patrick, Mme BOUFFARON Kinnie, Mme PERRIN Sylvie, M. RAPHAEL Stéphane, M. BOUCHET Pascal, M. LUMIA Michel, M. CHERIET Farid, M. VILLARD Xavier, Mme FOURNEL Béatrice, M. MOULIN Jean-Yves, M. GRANGER Pascal, M. DOITRAND Raphael, M. VILLE Noël, M. PERAT Jean-Claude, M. DUBOST Daniel, Mme PERRIN Géraldine, M. MATRAT Martine, M. DUBOEUF Aymeric, M. DEGOUT Julien, M. RIVIERE Cedric, Mme SEGUIN Christiane, M. PLACE Bernard, M. CHERBLAND Henri, M. MOUILLER Catherine, M. SHIMITZ Jean-Marc, M. GAINETDINOFF Sylvain, M. LICTEVOUT François-Xavier, M. LASSAIGNE Pascal, Mme CHARLES Cindy, M. BLANCHARD Jacques, M. ROLLAND Nicolas, M.

LAVAL JEAN-LUC, M. BROSSE Jean-Marc, M. BRET Richard, M. NONY Roger, M. DEGOUTTE Vincent, M. BRUN Jean-Jacques, M. FLACHER Annick, M. BLANCHON Christian, M. MOULIN Raphaël, M. MARNAT Jean-Jacques, M. BLANC Philippe, M. DELORME Mathieu, M. LARGERON Olivier, M. ISNARD Michel, M. DEBATISSE Denis, Mme FRERY MARIE, Mme CHOUVIER Evelyne, M. BOUCHET Jean-Luc, M. KER Daniel, Mme POYET Geneviève, M. PRAST Lionel, M. GOUTAGNY Olivier, M. TISSOT Jean-Claude, M. SOUCHON Marcel, M. FOUILLOUX Gilles, Mme SIRGUEY Laure, A DESIGNER A DESIGNER, M. PALIARD Rambert, M. SANIAL Roger, M. GEAY Walter, M. PELLEGRIN Jacques, M. ROCHE André, M. DUMAS Jean-Marc, M. VERMEERSCH André, M. GARNIER Julien, M. LE GRIS Sébastien, M. DUPUY Jean-Paul, M. PEDRINI Patrick, M. REY Nicolas, M. COCAGNE David, M. PONCET Christophe, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, M. TROUILLER Franck, M. Patural Christian, M. BRANCATO Joseph, M. PEYRAT Pascal, M. CHARRONDIERE Franck, M. DELORME Daniel, M. ROLLAND Yann, M. BRUYAS Claude, M. CHAVANY Nicolas, M. CORCY Stéphane, M. LASSAIGNE Sébastien, M. BOISSET Jacques, Mme BERTHON Corinne, M. MORETON RAPHAEL, M. JURY Marc, M. VITURAT Raymond, M. CAPITAN Jean-Paul, Mme GASDON Christine, Mme FAYOLLE Sylvie, M. DEY Frédéric, M. VALLAS Robert, M. REY André, M. LACROIX ERIC, M. MORIER Yves, M. Jacques LAFFONT, M. VIOLANTE Roger, M. CHARGUEROS Nicolas, M. FRANCOIS Luc, M. CHAMBE Denis, M. THIZY Gilles, M. SARDAT Jean-Marc, Mme FAYOLLE Sylvie, M. MICHALET Thierry, M. GROSDENIS Henri

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Thierry GOUBY

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que les participations financières des Collectivités au budget syndical sont versées sous forme de contributions en fonctionnement, ou de subvention d'équipement en investissement, et ce pour l'exercice des compétences transférées ;

CONSIDERANT que les contributions des adhérents et les tarifs font l'objet chaque année d'une revalorisation du fait des évolutions technologiques, réglementaires et tarifaires.

Après en avoir délibéré, le Comité du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

ADOpte le barème de participation et les tarifs relatifs aux compétences obligatoires et optionnelles du SIEL-TE Loire pour l'année 2024,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets du SIEL-TE Loire pour l'année 2024,

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 11 décembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

BARÈME DE PARTICIPATION DES ADHÉRENTS ET TARIFS 2024



territoire
d'énergie
LOIRE • SIEL

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire dispose de moyens financiers, techniques et humains mutualisés au service des collectivités !





LES COMPÉTENCES DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

Pages

ÉLECTRIFICATION

4

Travaux de dissimulation
Travaux d'extension - opérations publiques
Travaux d'extension - opérations privées
Travaux de renforcement des réseaux

GAZ

5

ÉQUIPEMENTS

6

Travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications
Travaux d'extension de génie civil de télécommunications
Raccordement au réseau fibre THD42® pour les nouvelles constructions après le 1^{er} janvier 2019
Usage numérique
Adhésion zone THD42®

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

ÉCLAIRAGE PUBLIC (maintenance, mise en lumière, travaux...)

8

ÉTUDE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EPAT)

9

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / DISTRIBUTION DE CHALEUR

10

MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique «SAGE», télégestion, Prosper...)

11

RÉSEAU D'OBJETS CONNECTÉS ROC42®

11

GÉOLOIRE42®

12

BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES EBORN

12

RÉSEAU INDÉPENDANT DE FIBRE OPTIQUE (interconnexion IoT et bâtementaire)

12

GROUPEMENTS D'ACHATS GAZ, ÉLECTRICITÉ ET BOIS

13



DES COMPÉTENCES AU CŒUR DES GRANDS ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire a été créé en 1950 par les communes de la Loire afin d'assurer la bonne gestion de leurs réseaux électriques.

Syndicat mixte, il regroupe toutes les communes de la Loire (323), 23 structures intercommunales et le Conseil départemental.

À la demande de ses membres, le syndicat a développé des compétences en matière d'électrification, d'éclairage public, d'efficacité énergétique et d'aménagement numérique. L'activité du syndicat repose ainsi sur des compétences obligatoires pour le compte de tous ses adhérents et des

LE SYSTÈME CONTRIBUTIF

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire mobilise ses ressources en les mutualisant afin de soutenir financièrement les opérations menées pour ses adhérents.

Les communes sont ainsi réparties en six catégories, en fonction de leur régime de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (urbain : A-B-C / rural : D-E-F) et de leur niveau de richesse (moyenne des 4 taxes, DGF...).

LES TARIFS POUR LES TIERS

Certains travaux ou prestations du SIEL-Territoire d'énergie Loire sont facturés à des tiers (personnes physiques ou morales) notamment pour les opérations d'extension des réseaux électriques ou télécom (opérations privées), les raccordements THD42® ou les services offerts par le SPIC ROC42®.

compétences optionnelles «à la carte» choisies par les collectivités.

LES STATUTS DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE DÉFINISSENT :

- les compétences du syndicat, obligatoires et optionnelles.
- les modalités de participation financière des adhérents, en instaurant un système contributif.

MOINS LA COMMUNE DISPOSE DE RESSOURCES ET PLUS LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE PARTICIPE AUX TRAVAUX DANS UN OBJECTIF DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE.

À chaque catégorie de communes correspond un barème d'aides financières apportées par le SIEL-Territoire d'énergie Loire, par compétence, comprenant une part fixe et une part variable. Les groupements de communes s'acquittent d'une contribution statutaire, calculée sur la base du nombre moyen d'habitants par commune. Le barème de contributions applicable aux groupements est celui de la commune concernée par l'opération (sauf cas particulier : SAGE et SIG).



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

ÉLECTRIFICATION

RODP = Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024



TRAVAUX DE DISSIMULATION	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS						Groupements de communes	
	Communes		Conseil Départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
							A	B	C	D	E		F
Dissimulation des réseaux moyenne tension (HTA) et basse tension (BT) et des postes HTA/BT	RODP électricité			0,05 € / habitant sur moyenne limitée à 10 000 habitants		Coût réel des travaux HT	85%	80%	76%	53%	44%	40%	Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux

▪ Spécificité de l'article 8 du contrat de concession du 28/09/2021 pour la ville de Saint-Étienne. Cf. Délibération du Bureau Syndical du SIEL-Territoire d'énergie Loire du 20/09/2021.

À compter du 1^{er} avril 2024


Coût réel des travaux HT	94%	89%	84%	59%	49%	44%	Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
--------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------------------------------------------------------------------------

TRAVAUX D'EXTENSION Opérations publiques	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS						Groupements de communes	
	Communes		Conseil Départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
							A	B	C	D	E		F
Extension de réseaux électriques liée à une opération d'aménagement (lotissement, immeuble, pré-aménagement ou zone d'activité) y compris l'éventuelle création de poste HTA/BT	RODP électricité			0,05 € / habitant sur moyenne limitée à 10 000 habitants		Coût réel des travaux HT							Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
Part fixe selon la puissance électrique KVA													
+ coût mètre linéaire													
Extension de réseaux électriques pour un branchement individuel						Coût réel des travaux HT							
Branchements secs communaux sans extension						Coût réel des travaux HT							

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

TRAVAUX D'EXTENSION Opérations privées	PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS À LA CHARGE DES PÉTITIONNAIRES					
	Base de calcul	Communes				
		Régime urbain			Régime rural	
		A	B	C	D	E
Extension de réseaux électriques liée à une opération d'aménagement (lotissement, immeuble, pré-aménagement ou zone d'activité) y compris l'éventuelle création de poste HTA/BT	Coût réel des travaux HT	Gestion ENEDIS			60% à la charge du pétitionnaire	
Extension de réseaux électriques en domaine public pour un branchement individuel	Part fixe selon la puissance électrique KVA				1 200€ si ≤ 36 KVA 2 399€ de 36 à ≤ 60 KVA 4 799 € de 60 à ≤ 120 KVA 7 198 € > 120 KVA	
Extension de réseaux électriques en domaine privé pour un branchement individuel	Coût réel des travaux HT				79.20 € / ml si extension souterraine seule 62.90€ /ml si extension souterraine coordonnée 38.42€ /ml si extension aérienne	
Extension de réseaux électriques et création de poste HTA/BT avec réseau HTA sans instruction d'urbanisme	Coût réel des travaux HT				60% à la charge du pétitionnaire	

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RÉSEAUX	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION				PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes					Groupements de communes
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural		
							A	B	C	D	E	
Renforcement de réseaux électriques BT avec ou sans autorisations d'urbanisme (évolution d'installations existantes)	RODP électricité		0,05 € / habitant sur moyenne limitée à 10 000 habitants		Coût réel des travaux HT	/ / / / / / / / / /					0%	Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux

 Distribution gaz (lotissements / zones d'activités)	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION				PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes					Groupements de communes
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural		
							A	B	C	D	E	
	RODP gaz		/ / / / / / / / / /		Coût réel des travaux HT	/ / / / / / / / / /					100%	Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

ÉQUIPEMENTS



TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX TÉLÉCOMMUNICATIONS	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
			A				B	C	D	E	F		
Travaux de génie civil zone THD42® (SIEL-Territoire d'énergie Loire propriétaire des réseaux)	/					Coût réel des travaux HT	75%						Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
Travaux de génie civil zone AMII (Orange propriétaire des réseaux)						Coût réel des travaux HT	100%						
Câblage réseau cuivre Orange associé uniquement dans le cas de support non commun avec les réseaux électriques						Coût réel des travaux HT	Dédution de 8€ / ml uniquement si support commun avec les réseaux électriques						
Câblage réseau optique THD42® associé						Coût réel des travaux HT	100%						
						Coût réel des travaux HT	0%						

TRAVAUX D'EXTENSION DE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
			A				B	C	D	E	F		
Génie civil pour une opération individuelle sur domaine public (Zone THD42® / Zone AMII)	/					Coût réel des travaux HT	56.41 € / ml si extension souterraine seule 23.68 € / ml si extension coordonnée						Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
Génie civil lié à une opération d'aménagement sur domaine public ou privé en Zone THD42® (pré-aménagement de zone, alimentation extérieur de lotissements, zones d'activités...)						Coût réel des travaux HT	100%						
Génie civil lié à une opération d'aménagement sur domaine public ou privé en Zone AMII (pré-aménagement de zone, alimentation extérieur de lotissements, zones d'activités...)						Coût réel des travaux HT	100%						
							Dédution de 35.37 € / ml (uniquement sur domaine public)						

RACCORDEMENT AU RÉSEAU FIBRE THD42® POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS APRÈS LE 01 JANVIER 2019	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS						
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes								
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes							
Opération collective	/					748 € par projet (lotissement ou immeuble) x nombre de points d'adduction + 616 € / lot ou habitation ou logement à charge de l'EPCI, de la commune ou du particulier						Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
Opération individuelle												

Sur les compétences électrification, gaz et équipements, des déductions peuvent être appliquées sur les coûts de mètres linéaires de réseaux en cas de tranchées ou réfections de chaussées non réalisées par le SIEL-Territoire d'énergie Loire.

USAGE NUMÉRIQUE*	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			Groupements de communes
							A	B	C	D	E	F	
Fonctionnement caméra à partir du réseau fibre THD42®	8 € par caméra + 30 € par Nœud Raccordement Optique / mois											Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux	
Fonctionnement pour interconnexion passive de bâtiment public à partir du réseau fibre THD42®	5.15 € par liaison bâtiment / mois												

*Ne concerne que les communes ayant bénéficié de l'expérimentation GFU dans le cadre de l'article 9.4 de la convention de délégation de service public, expérimentation valable jusque mai 2024 pour les opérations engagées avant 2023.

ADHÉSION ZONE THD42®	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			Groupements de communes
							A	B	C	D	E	F	
												Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux	
													0,30€ / habitant

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

Durée de l'adhésion : 6 ans puis renouvellement annuel par tacite reconduction.



	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS									
	Communes				Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes			Groupements de communes			
	Régime urbain		Régime rural et intégré			Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain		Régime rural				
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	A				B	C	D		E	F	
Maintenance complète	7.86 €/foyer	36.07 €/foyer	5.76 €/foyer	25.35 €/foyer	Application du taux de la commune du lieu des travaux										
Maintenance complète LED		35.49 €/foyer		22.67 €/foyer											
Maintenance simplifiée	6.35 €/foyer	28.37 €/foyer	4.81 €/foyer	20.37 €/foyer											
Maintenance simplifiée LED		26.28 €/foyer		16.72 €/foyer											
Nettoyage complémentaire	18.53 €/foyer														
Passage en maintenance simplifiée à 3 ans	7.86 €/foyer	32.47 €/foyer	5.76 €/foyer	22.79 €/foyer											
Passage en maintenance simplifiée à 3 ans - LED		31.87 €/foyer		20.10 €/foyer											
Pose / dépose d'illuminations						Coût horaire (nacelle avec équipe sur place)	129.79 €								
Prix de l'énergie ⁽¹⁾	Kva : 171.95 € TTC Kwh : 0.1239 € TTC majoration en fonction de l'évolution de la TURPE ⁽²⁾ , la CSPE ⁽³⁾ et autres taxes														
Travaux neufs d'éclairage public non éligibles aux certificats énergie	1 € par foyer 0 € si adhésion à la maintenance					Coût réel des travaux HT dont 8.5% de maîtrise d'œuvre pour les non-adhérents à la compétence maintenance. 0% de maîtrise d'œuvre si adhésion à la maintenance.	100%								
Travaux neufs d'éclairage public éligibles aux certificats énergie (installations construites avec du matériel performant)															
Mise en lumière (bâtiments, monuments...)															
Travaux éclairage terrains de sports															
Travaux équipements électriques (prises marché, prises foraines)															
Travaux neufs d'éclairage public, mise en lumière listés ci-dessus et mise à disposition de Géoloire (communes non adhérentes réalisant la maintenance de leurs installations éclairage public en régie)															

(1) Prix de l'énergie : Actualisation au Comité Syndical de février 2024.

(2) TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public de l'Électricité (ou tarif d'acheminement de l'électricité).

(3) CSPE : Contribution au Service Public de l'Électricité.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

ÉTUDE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EPAT)

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes	
Réponse aux certificats et autorisations d'urbanisme avec les réseaux téléphoniques	0 € en zone THD, selon barème pour zone AMII ci-dessous					/ / / / /
Vérification des propositions techniques et financières d'ENEDIS	Selon barème établi par tranche ci-dessous					Coût forfaitaire par acte 698 € / jour
Conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement (élaboration zones d'aménagement, sectorisation de la taxe d'aménagement) (Option 1)						
Conseil administratif et technique dans l'élaboration et la révision générale des documents d'urbanisme (élaboration de PLU, PLUi) (Option 2)						

POUR LES COMMUNES EN ZONE AMII

COMMUNES RURALES

Population	0 / 100	101 / 500	501 / 1 000	1 001 / 1 500	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000
Volet telecom	55 €	110 €	165 €	220 €	270 €	325 €	380 €	485 €	490 €
Option 1	110 €	325 €	550 €	750 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 850 €
Option 2	425 €	650 €	850 €	1 100 €	1 300 €	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 200 €

COMMUNES URBAINES*

Population	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000	5 001 / 10 000	10 001 / 15 000	15 001 / 20 000	20 001 / 30 000	30 000 et plus
option 1	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €
option 2	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €	4 250 €

*percevant la TCFE (Taxe sur les Consommations Finales d'Électricité).

POUR LES COMMUNES HORS ZONE AMII

COMMUNES RURALES

Population	0 / 100	101 / 500	501 / 1 000	1 001 / 1 500	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000
Volet telecom	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /
Option 1	110 €	325 €	550 €	750 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 850 €
Option 2	425 €	650 €	850 €	1 100 €	1 300 €	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 200 €

COMMUNES URBAINES*

Population	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000	5 001 / 10 000	10 001 / 15 000	15 001 / 20 000	20 001 / 30 000	30 000 et plus
option 1	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €
option 2	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €	4 250 €

*percevant la TCFE (Taxe sur les Consommations Finales d'Électricité).



COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / DISTRIBUTION DE CHALEUR

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS				
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul				
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes					
Chaufferies bois	100 €					/ / / / / / / / / /				
Installations solaires thermiques	10 €									
Production d'électricité d'origine renouvelable (solaire photovoltaïque et hydro-électrique)	/ / / / / / / / / /					Loyer sur 10 ans				
Installations solaires photovoltaïques : suivi de production quand le SIEL-Territoire d'énergie Loire n'est pas maître d'ouvrage	Selon barème établi par tranche. Voir ci-dessous.					Sur études				
Frais de maîtrise d'œuvre de 8,5% sur les opérations énergies renouvelables quand maîtrise d'ouvrage par la collectivité	/ / / / / / / / / /					8,5% du coût réel total HT des travaux				
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) solaire photovoltaïque	698€ par jour taux expert					en fonction d'une convention spécifique				

Précisions pour les chaudières bois : maîtrise d'ouvrage ou exploitation par le SIEL-TE42

P4	Investissement initial + 5 % de frais de maîtrise d'œuvre, subventions déduites	Réalisation de l'installation	Coût réel / 20 ans	
P2	Petit entretien	Contrat de maintenance	Coût annuel	
P3	Provisions pour gros entretien et remplacement	CRITÈRES SELON INSTALLATION		
		Puissance bois	par kW	15 €
		Puissance de secours	par kW	2 €
		Longueur réseau de chaleur	par ml	2 €
		Sous-station	par unité	400 €

Précisions pour les installations solaires thermiques : maîtrise d'ouvrage SIEL-TE42

P4	Investissement initial + 5 % de frais de maîtrise d'œuvre, subventions déduites	Réalisation de l'installation	Coût réel / 1 an ou 10 ans
P2	Petit entretien	Contrat de maintenance	Coût annuel
P3	Provisions pour gros entretien et remplacement	Investissement brut	1% du coût total de l'installation

Pour ce type de réalisations, la durée d'adhésion à la compétence est étendue à la durée du contrat de location ou de concession.

Précisions pour le suivi de production des installations photovoltaïques lorsque le SIEL-Territoire d'énergie Loire n'est pas maître d'ouvrage*

	0 à 9 kWc	> 9 à 36 kWc	> 36 à 99 kWc	100 à 300 kWc	Au-delà
Prix adhérent par an	135 €	236 €	346 €	611 €	Devis
Option communication par an	54 €				
Option communication fixe	Devis				
Audit de l'installation	Devis				
Option petit entretien (P2)	185 €	205 €	330 €	420 €	

*Actualisation au Comité de février 2024.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						Groupements de communes
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
A			B				C	D	E	F			
SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique)	Selon barème établi par tranche. Voir ci-dessous.												
ou SAGE « convention jour »	taux technicien : 377 € par jour taux expert : 698 € par jour												
Option « maintenance télégestion »	220 € / an par site					Coût réel des travaux TTC + nombre de jours de développement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Option « installation d'un système de télégestion incluant la maintenance »	1 € / an par point télégéré												
Option « superviseur »	220 € / an												
Option « télégestion »	taux technicien : 377 € par jour taux expert : 698 € par jour												
Option « bâtiments publics et réhabilitations »													
Outil de prospectives énergies (PROSPER) / Animation plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)	Mise à disposition gratuite												

Barème SAGE hors convention jour

La contribution au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE) est établie à partir du barème suivant. Ce barème est indexé sur le taux du GVT du SIEL-Territoire d'énergie Loire (glissement vieillesse technicité). Pour les groupements de communes, c'est la population moyenne des communes membres qui est prise en compte.

CONTRIBUTION EN €

Population	0 / 99	100 / 199	200 / 299	300 / 399	400 / 499	500 / 599	600 / 699	700 / 799	800 / 899	900 / 999	1 000 / 1 499	1 500 / 1 999	2 000 / 2 499	2 500 / 2 999	3 000 / 3 999
A B C et groupements	129 €	258 €	387 €	517 €	646 €	775 €	904 €	1 033 €	1 162 €	1 292 €	1 937 €	2 583 €	3 229 €	3 875 €	5 166 €
D E F	81 €	161 €	242 €	322 €	403 €	484 €	564 €	645 €	725 €	806 €	1 209 €	1 612 €	2 015 €	2 418 €	3 223 €

À partir de 4 000 habitants, ajouter 1 292 € (communes urbaines) ou 806 € (communes rurales), par tranche de 1000 habitants.

RÉSEAU D'OBJETS CONNECTÉS (ROC42®)

ADHÉRENTS SIEL-TE LOIRE

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AU NOMBRE DE CAPTEURS	
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		
Accès évolué par capteur	0.01 € HT / habitant / an					2.55 € HT / mois / capteur	
Accès simple par capteur						Barème établi par tranche pour l'accès simple. Voir ci-dessous.	
Nombre de capteurs installés	0 / 5 000	5 001 / 30 000	30 001 / 60 000	60 001 / 90 000	90 001 / 110 000	110 001 et plus	
Tarifs HT	0.31 €	0.29 €	0.27 €	0.25 €	0.22 €	0.19 €	

TARIFS POUR LES TIERS (SPIC)

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AU NOMBRE DE CAPTEURS	
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		
Tarif d'utilisation annuelle du réseau public	500 €					Barème établi par tranche pour l'accès simple. Voir ci-dessous.	
Nombre de capteurs installés	0 / 5 000	5 001 / 30 000	30 001 / 60 000	60 001 / 90 000	90 001 / 110 000	110 001 et plus	
Tarifs HT	0.31 €	0.29 €	0.27 €	0.25 €	0.22 €	0.19 €	

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)



	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION				
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes	
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes
Géoloire42	Selon barème établi par catégorie. Voir ci-dessous.		/	Tarifs sur convention.	400 €
Option - couches supplémentaires					220 €
Option - connexions passerelle ADS					
Option - visualisation smartphone					
Option - grand public	Selon barème établi par catégorie. Voir ci-dessous.				
Option supplémentaire - accès au logiciel ADS	Adhérent Géoloire42 : gratuit. Non adhérent Géoloire42 : 10 € / an.				
Géoloire42 Adresse	Gratuit pour les EPCI adhérents et communes membres				
Géoloire42 THD					

Précisions Tarif non indexé : adhésion en cours au 31/12/23

Catégories	A	B	C	D	E	F	Communauté de communes	Communauté d'agglomération (CA)
Adhésion	380 €	380 €	320 €	260 €	240 €	220 €	400 €	Tarifs sur convention en fonction de la strate et des besoins de la CA
Tarif pour option supplémentaire	200 €	200 €	180 €	140 €	130 €	120 €	220 €	
Logiciel ADS	4 014 €	3 284 €	2 372 €	2 007 €	/	/	/	

Tarif indexé : nouvelles adhésions ou renouvellement

Catégories	A	B	C	D	E	F	Communauté de communes	Communauté d'agglomération (CA)
Adhésion	413 €	413 €	347 €	282 €	261 €	239 €	434 €	Tarifs sur convention en fonction de la strate et des besoins de la CA
Tarif pour option supplémentaire	217 €	217 €	195 €	152 €	141 €	130 €	239 €	

Indice de révision : SYNTEC.

Logiciel ADS : 1ère année : coût acquisition + coût maintenance. Années suivantes : coût maintenance uniquement.

OPTIONS (couches supplémentaires, connexions passerelles Autorisation de Droit des Sols, visualisation smartphone, grand public).



BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES EBORN

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						Groupements de communes
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
A	B	C	D	E	F								
Fourniture bornes de recharge des véhicules électriques	/					Coût réel de la borne HT (montant subvention potentielle déduit)	100%						
Exploitation bornes de recharge des véhicules électriques (50% à la charge de la collectivité déduction faite de recettes bornes)	975 €					Par borne par an							

RÉSEAU INDÉPENDANT DE FIBRE OPTIQUE : Interconnexion IoT et bâtimentaire

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION				
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes	
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes
Aide technique à la conception d'un réseau indépendant de fibre optique (interconnexion IoT et bâtiment)	taux technicien : 377 € par jour taux expert : 698 € par jour				

COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES
Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		
Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes	
		PDL = points de livraisons.			0.40€ / Mwh consommé
		< 5 PDL : 50 €			
		5 à 9 PDL : 75 €			
		10 à 14 PDL : 100 €			
		15 à 19 PDL : 150 €			
		20 à 50 PDL : 200 €			
		> 50 PDL : 300 €			
Gaz naturel		Électricité			
Tarif T1 / T2 Consommation < 300 MWh/an		Tarif C5 puissance souscrite < 36 Kva			
Tarif T3 / T4 Consommation > 300 MWh/an		Tarif C4/C3/C2/C1 Puissance souscrite > 36 Kva		300 €	
Groupement d'achat d'énergie gaz naturel et électricité				400 €	
Groupement d'achat bois (granulés et plaquettes)				Gratuit	

Prix de la fourniture d'énergie hors toutes taxes.

Veuillez vous renseigner auprès du service transition énergétique.

MODE DE RÉVISION DES CONTRIBUTIONS

- Les contributions sont votées au Bureau Syndical de fin d'année.
- Les contributions peuvent évoluer en fonction de l'index TP12, du glissement vieillesse technicité et de l'index ING.
- Les intérêts moratoires sont perçus si le règlement est au-delà de 30 jours (à partir de la date d'envoi du titre plus 2 jours de transmission par la Trésorerie).

LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE EN RÉSEAU...


Le SIEL-Territoire d'énergie Loire s'engage également avec 12 autres syndicats d'énergie au sein de Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA).

En savoir plus : teara.fr   



Le SIEL-Territoire d'énergie Loire est membre de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie).

En savoir plus : fnccr.asso.fr    



territoire
d'énergie

LOIRE · SIEL

www.te42.fr


SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

4 avenue Albert Raimond CS 80019

42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex

Accueil : Tél. 04 77 43 89 00

Mail. siel@siel42.fr

Fax. 04 77 43 89 13